Reçu en préfecture le 23/03/2023

Commu

ID: 081-218102747-20230320-CM20032023_8-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE **DEPARTEMENT TARN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

du 20 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois et le vingt mars

CANTON Albi-Sud

Nombre de conseillers

En exercice 13

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 14 mars 2023, sous la

présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Présents Votants

Etaient présents: Jean-François ROCHEDREUX, Valérie JACOUET, GOURMANEL, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, Raymond CHAPPERT, Florence CABROL

David FERRÉ.

Excusés TOMINET, Bernard Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES, et Florence VOGEL

ADHÉSION AU « C.A.U.E. » DU TARN

« CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME, ET DE L'ENVIRONNEMENT » **EXERCICE 2023**

Monsieur le Maire expose :

Le C.A.U.E. du Tarn est un organisme autonome associant l'Etat, le Département, les collectivités et les acteurs locaux de l'aménagement. Il exerce ses activités de conseil, d'information et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme de l'environnement et du paysage et ce, sans intérêt dans le processus de maîtrise d'œuvre.

Le C.A.U.E. ne dispense de conseils qu'aux collectivités adhérentes. Il a été sollicité afin de nous aider à repenser le réaménagement de l'espace devant la salle des fêtes.

L'adhésion témoigne également d'une souscription à des valeurs et des préoccupations partagées, dont celles de la qualité du cadre de vie, de la préservation de notre environnement, de la sauvegarde de notre patrimoine et de la valorisation de l'identité de notre territoire.

Le montant des cotisations pour l'année 2023 est déterminé de la façon suivante :

0,20 € par habitant pour les communes. .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- DECIDE de verser au C.A.U.E. du Tarn une cotisation de 170 € (cent soixante-dix euros) au titre de l'exercice 2023
- PRECISE que cette cotisation est inscrite au Budget Communal 2023 à l'article 6281 de la section de fonctionnement.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 20 mars 2023.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Jean-François ROCHEDREUX

Jacky MIQUEL

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 7 3 MARS 2023